

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2025-2026

---

12 MAI 2026

---

PROPOSITION DE RÉSOLUTION<sup>1</sup>

RELATIVE À L'ANTICIPATION ET À LA GESTION D'UNE NOUVELLE CRISE  
ÉNERGÉTIQUE SUITE AUX TENSIONS GÉOPOLITIQUES INTERNATIONALES

---

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION  
PERMANENTE, DES RELATIONS INTERNATIONALES, DES AFFAIRES  
GÉNÉRALES, DU RÈGLEMENT ET DU CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES  
MEMBRES DU GOUVERNEMENT

PAR MME CAROLINE DESALLE

---

---

<sup>1</sup> Voir doc. 242 (2025-2026) n°1.

## TABLE DES MATIÈRES

|   |  |    |
|---|--|----|
| 1 | Exposé introductif de M. Lefebvre, co-auteur de la proposition ..... | 3  |
| 2 | Discussion générale .....  | 6  |
| 3 | Vote et confiance.....   | 15 |

Mesdames et Messieurs,

Votre commission de la Culture, de l'Education permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement a examiné, au cours de sa réunion du 12 mai 2026, la proposition de résolution relative à l'anticipation et à la gestion d'une nouvelle crise énergétique suite aux tensions géopolitiques internationales, déposée par MM. Vincent Crampont, Bruno Lefebvre, Martin Casier, Mme Sophie Pécriaux, M. Ibrahim Dönmez et Mme Özlem Özen (doc. 242 (2025-2026) n° 1).<sup>2</sup>

## **I Exposé introductif de M. Lefebvre, co-auteur de la proposition**

M. Lefebvre, pour le groupe PS, entame son exposé en rappelant que son groupe a déposé cette proposition de résolution visant à anticiper la gestion d'une nouvelle crise énergétique susceptible de survenir à la suite des tensions géopolitiques internationales, notamment du conflit au Moyen-Orient, il y a un mois. Il indique que ce texte aurait pu devenir sans objet, mais que tel n'est pas le cas : le conflit n'est pas résolu, les infrastructures énergétiques détruites ne seront pas reconstruites à court terme, les risques pesant sur les grandes voies de transit des hydrocarbures demeurent et les marchés énergétiques restent volatils.

Il souligne que, au-delà de ce conflit précis, les experts considèrent que la volatilité énergétique est appelée à durer. L'Agence internationale de l'énergie met en évidence le caractère structurellement élevé des risques de perturbation des approvisionnements mondiaux, en raison de la multiplication des tensions géopolitiques et de la fragilité persistante des infrastructures énergétiques mondiales. Selon le député, la proposition de résolution est dès lors encore plus actuelle qu'au moment de son dépôt.

M. Lefebvre explique que la résolution repose sur une exigence d'anticipation, le gouvernement ne pouvant se contenter d'attendre face aux crises énergétiques. La crise de 2022, liée à la guerre en Ukraine, montre que les chocs énergétiques ont des répercussions importantes, rapides et durables sur les établissements scolaires, les opérateurs culturels, sportifs, de l'aide à la jeunesse et du non-marchand. Il rappelle

---

### **<sup>2</sup> Ont participé aux travaux de la commission :**

M. Chintinne, M. de Clippele, M. Gardier, M. Soupart, M. Van Goidsenhoven (Président), Mme Laanan, Mme Lambelin, M. Lefebvre, M. Cloquet, Mme Desalle, Mme Lazon, M. Hazée

### **Ont assisté aux travaux de la commission :**

Mme Mallia, secrétaire politique du groupe Les Engagés

Mme Cabolet, collaboratrice du groupe PS

M. Singer, collaborateur du groupe PS

Mme Moray, collaboratrice du groupe MR

M. Verheyen, collaborateur du groupe MR

Mme Gérard, collaboratrice du groupe Les Engagés

que le gouvernement précédent les a soutenus au moyen d'une enveloppe de 150 millions d'euros, nécessaire à l'époque et calibrée avec les représentants des secteurs concernés.

Il précise toutefois qu'il ne demande pas de reproduire à l'identique les mesures déployées alors. Il estime qu'il faut tirer les leçons de cette expérience, analyser les dispositifs qui ont le plus aidé les opérateurs, identifier les mécanismes les plus efficaces et repérer les lacunes à combler afin d'agir de manière plus ciblée et plus efficace. À ses yeux, plus les outils sont préparés en amont, plus la réponse est rapide, efficace et ciblée.

M. Lefebvre regrette que, deux mois et demi après le début du conflit, le gouvernement n'ait toujours pas enclenché cette démarche. Il juge ce silence préoccupant, d'autant que les opérateurs sont, selon lui, structurellement plus fragiles qu'en 2022. Il attribue cette fragilité aux mesures de non-indexation et aux économies imposées aux secteurs depuis le début de la législature, qui érodent progressivement leurs marges de manœuvre. Il considère que, au-delà de toute polémique, cette fragilité doit être reconnue, ainsi que le danger que représente une hausse durable des prix de l'énergie pour l'exercice de missions d'intérêt général dans l'enseignement, la culture, le sport, l'aide à la jeunesse et d'autres secteurs.

Il anticipe l'argument selon lequel la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose pas de tous les leviers et selon lequel le fédéral doit agir sur la volatilité des prix. Il considère toutefois que les mesures fédérales constituent de simples « mesurette » et que l'enveloppe annoncée reste limitée, avec des dispositifs dont l'impact concret sur les secteurs relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles demeure incertain. Il cite notamment le risque de non-couverture concernant la mesure visant les déplacements domicile-lieu de travail via un crédit d'impôt accordé à l'employeur.

Il ajoute que le gouvernement fédéral renvoie lui-même la responsabilité vers la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il mentionne, à cet égard, les propos de la ministre Simonet, selon lesquels la Fédération est compétente pour soutenir ses propres enseignants et agents. Le député estime dès lors qu'il n'est pas possible de se renvoyer indéfiniment la balle entre un gouvernement fédéral qui adopte des mesures générales à l'impact incertain et un gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui attendrait une initiative fédérale avant d'agir.

Face à ces constats, la proposition de résolution formule plusieurs demandes précises, opérationnelles et immédiatement activables. Elle demande d'abord la mise en place d'un monitoring structuré de l'évolution des prix et d'une cartographie par secteur, afin d'identifier les opérateurs les plus vulnérables. Ce travail doit être mené en concertation avec les acteurs concernés, qui connaissent la réalité de terrain devant guider les décisions.

M. Lefebvre prend acte de l'annonce du gouvernement indiquant que l'administration est chargée d'un inventaire des mesures prises en 2022. Il souligne cependant qu'un inventaire ne constitue pas une stratégie et relève que cette annonce remonte à plus d'un mois sans résultat visible.

La résolution demande également d'anticiper un cadre opérationnel de soutien ciblé par secteur, avec des critères d'activation clairs, des modalités d'aide adaptées et des procédures simplifiées permettant un déploiement rapide. Ce cadre doit être prêt à être activé dès que le gouvernement décide d'agir.

Le député illustre ce qu'il entend par soutien ciblé dans les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il vise d'abord les travailleurs directement employés ou rémunérés par celle-ci, notamment les enseignants et les agents, pour leurs frais de déplacement entre le domicile et le lieu de travail, en particulier lorsqu'ils n'ont pas d'autre choix que d'utiliser leur voiture. Il rappelle que, dans la fonction publique, les incitants au télétravail sont fortement réduits et que, dans l'enseignement, les conditions de réaffectation ont été flexibilisées, obligeant un nombre croissant d'enseignants à accepter des implantations plus nombreuses et plus éloignées. Il estime que ces travailleurs méritent que la Fédération Wallonie-Bruxelles se préoccupe de l'augmentation de leurs frais de déplacement et les soutienne, d'autant plus que le fédéral ne les aidera pas.

Il vise également les établissements scolaires, les opérateurs de l'enfance et les associations subsidiées dont les moyens ne sont pas indexés. Ces opérateurs subissent l'augmentation de leurs propres dépenses, tandis que leurs employés sont également touchés. Une hausse des coûts énergétiques réduit directement leur budget, sans mécanisme de compensation. Selon lui, c'est précisément vers eux qu'un soutien ciblé doit être dirigé, sauf à ce que le gouvernement revienne sur les mesures de non-indexation.

M. Lefebvre souligne ensuite que des moyens doivent être prévus pour rendre ces mesures mobilisables. Il rappelle que l'ajustement budgétaire est en cours et estime qu'il s'agit du moment opportun. Or, aucune provision n'est dégagée à cet effet. La résolution demande donc que le gouvernement inscrive une enveloppe dans l'ajustement 2026. Il considère que les marges budgétaires générées par l'effet inflationniste sur les recettes de la Fédération doivent au minimum faire l'objet d'une réflexion quant à leur affectation partielle au soutien des acteurs qui en subissent le coût.

Enfin, au-delà de la réponse immédiate, la résolution demande l'élaboration d'un plan stratégique pluriannuel visant à réduire structurellement la dépendance énergétique des opérateurs. Il s'agit notamment de soutenir l'efficacité énergétique des bâtiments et d'étudier la possibilité d'élargir l'accès à la centrale d'achat

d'énergie de la Fédération Wallonie-Bruxelles à davantage d'opérateurs subsidiés. L'objectif consiste à rendre les acteurs moins exposés aux chocs énergétiques futurs.

En conclusion, M. Lefebvre insiste sur le fait que la résolution est déposée dans un contexte précis, mais qu'elle dépasse cette crise. Quelle que soit l'évolution du conflit au Moyen-Orient, l'exposition des secteurs à la volatilité énergétique ne disparaîtra pas. Dans un monde marqué par des tensions géopolitiques croissantes et une instabilité durable des marchés énergétiques, d'autres crises suivront. Le texte vise donc à construire une capacité de réponse durable, fondée sur des outils de veille, des mécanismes préventifs et une stratégie de long terme permettant de protéger les secteurs. Il appelle à anticiper plutôt qu'à improviser et estime que la manifestation de ce 12 mai démontre à quel point les citoyens sont à bout.

## 2 Discussion générale

M. Gardier indique que le groupe MR partage les préoccupations exprimées dans la proposition de résolution concernant l'évolution des prix de l'énergie et leurs conséquences pour les opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il annonce toutefois d'emblée que son groupe ne soutiendra pas le texte, estimant qu'il donne l'illusion qu'aucune action n'est menée actuellement et qu'il faudrait reconstruire dans l'urgence un dispositif de gestion de crise, alors que le gouvernement suit déjà la situation de près et dispose des instruments nécessaires pour réagir le cas échéant.

Le député rappelle que, en matière de crise énergétique, une part essentielle des leviers d'action relève du niveau fédéral, notamment en ce qui concerne la tarification, la fiscalité énergétique et les mécanismes généraux de compensation. Il souligne que la ministre-présidente a rappelé, en commission, plusieurs éléments de contexte absents de la proposition de résolution.

Selon lui, la situation actuelle n'est pas comparable à celle de 2022, lorsque le prix du mégawattheure de gaz atteignait 240 voire 340 euros. Les prix se situent aujourd'hui autour d'une cinquantaine d'euros, même s'ils demeurent volatils et susceptibles de connaître des hausses ponctuelles. Il reconnaît l'existence de tensions et la nécessité de les prendre au sérieux, mais considère qu'il ne s'agit pas d'une répétition automatique de la crise précédente justifiant la mise en place anticipée d'un nouveau dispositif massif.

M. Gardier rappelle également que la ministre-présidente a confirmé que le gouvernement surveille déjà les paramètres macroéconomiques, l'évolution des dépenses et des recettes ainsi que la trajectoire budgétaire, afin de pouvoir répondre à des difficultés tant structurelles que ponctuelles. Elle a rappelé l'existence d'outils tels que le Fonds Ecureuil, mobilisable en cas de problème de trésorerie, ainsi que la volonté du gouvernement de réévaluer les mesures prises en 2022 - avances de

trésorerie, commutations en subventions ou dispositifs sectoriels ciblés - afin de déterminer celles qui demeurent pertinentes au regard de la situation actuelle.

Dans cette logique, il estime que, lorsque des mécanismes fédéraux existent ou peuvent être activés pour amortir un choc énergétique, il est plus cohérent d'articuler l'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec ces instruments plutôt que de construire un dispositif parallèle. Il considère dès lors que l'idée selon laquelle le gouvernement adopterait une posture attentiste ne résiste pas à l'examen des faits.

Le député critique ensuite la demande formulée dans la résolution de prévoir dès l'ajustement 2026 une nouvelle enveloppe budgétaire préventive ainsi qu'un cadre opérationnel détaillé. Il juge cette approche ni responsable ni cohérente avec l'objectif de maîtrise des finances publiques. Selon lui, la fragilisation des secteurs résulterait précisément d'un manque de cohérence et d'une fragilisation de la situation économique globale de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce que la majorité cherche à éviter.

Il souligne que la mobilisation ponctuelle de 150 millions d'euros lors de la précédente crise n'est possible que parce que la trajectoire budgétaire structurelle est sous contrôle. À ses yeux, il est contradictoire de dénoncer les efforts structurels tout en exigeant que des montants similaires puissent être débloqués à tout moment sans considération pour la soutenabilité globale.

M. Gardier estime également que la résolution entretient une confusion entre les niveaux de pouvoir. Il relève qu'elle demande à la Fédération Wallonie-Bruxelles de mettre en place une série de mécanismes comparables à ceux relevant du niveau fédéral - monitoring généralisé des prix, enveloppe d'urgence, dispositifs d'aide à large spectre - alors que les leviers essentiels en matière de tarifs et de fiscalité énergétique relèvent du gouvernement fédéral. Il rappelle que la ministre-présidente a indiqué que le fédéral dispose déjà de mécanismes de compensation activables lorsque certains plafonds de coûts sont dépassés.

Selon lui, le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles consiste dès lors à défendre activement ses opérateurs auprès du fédéral et à veiller à ce que les secteurs relevant de ses compétences soient correctement pris en compte dans les réponses fédérales, plutôt qu'à se substituer au fédéral. Il considère qu'il n'existe ni base juridique ni pertinence budgétaire à faire de la Fédération Wallonie-Bruxelles un quasi-régulateur du marché de l'énergie.

Sur le plan opérationnel, il souligne enfin que la résolution risque de créer des redondances et une complexification. La mise en place d'une nouvelle cartographie de l'exposition énergétique par secteur, d'un monitoring spécifique, de l'élargissement de la centrale d'achat et d'un plan stratégique pluriannuel nécessiterait, selon lui, une mobilisation importante des ressources administratives,

alors même qu'il est demandé à l'administration de renforcer l'efficacité du suivi des dépenses et de la gestion budgétaire.

Le député considère que cette multiplication de nouveaux outils est d'autant moins justifiée que certaines réponses d'ampleur relèvent avant tout du niveau fédéral. Il fait valoir que la Fédération Wallonie-Bruxelles doit concentrer ses moyens sur ses propres leviers et sur une bonne articulation avec les dispositifs fédéraux existants ou activables. Il rappelle que l'administration est déjà en mesure de suivre les dépenses et d'actualiser l'état des dispositifs existants, comme en témoigne le bilan des avances de fonds accordées en 2022 aux opérateurs de la culture, de l'enseignement, du sport ou encore des maisons de justice.

Avant de créer de nouveaux instruments, il juge plus raisonnable d'évaluer, d'adapter si nécessaire et de réactiver les mécanismes existants. Il précise que le MR ne nie ni la nécessité d'anticiper ni la réalité des difficultés que pourraient rencontrer les opérateurs si la crise énergétique devait s'aggraver. Son groupe défend toutefois une approche graduée et proportionnée, fondée sur un suivi vigilant des indicateurs et sur une activation ciblée des mesures, en concertation avec le niveau fédéral, plutôt que sur des engagements budgétaires et administratifs anticipés sans tenir compte de la situation réelle des marchés et des finances publiques.

Pour l'ensemble de ces raisons, M. Gardier annonce que le groupe MR votera contre la proposition de résolution.

**M. Cloquet**, du groupe Les Engagés, souligne que la situation énergétique internationale est préoccupante. Il considère que les tensions au Moyen-Orient, les risques pesant sur les voies de transit des hydrocarbures et la volatilité des marchés constituent des réalités correctement identifiées par les auteurs de la résolution et dont chacun est conscient. Il ajoute que certaines des pistes évoquées méritent attention. Son groupe ne soutiendra toutefois pas le texte et il souhaite en exposer les raisons.

Le député relève d'abord que la résolution propose de réaliser une cartographie de l'exposition énergétique des opérateurs par secteur. Si l'intention lui paraît louable, il estime qu'un tel exercice de recensement, mené en concertation avec l'ensemble des secteurs concernés, nécessiterait un temps considérable. Selon lui, si une crise énergétique majeure devait survenir dans les semaines ou les mois à venir, les conclusions d'une telle cartographie arriveraient trop tard pour présenter une utilité opérationnelle réelle. Il considère qu'il n'est pas possible d'anticiper efficacement une crise avec des outils qui ne seraient disponibles qu'après sa survenance.

M. Cloquet insiste ensuite sur la réalité budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il rappelle que la résolution fait référence à l'enveloppe de 150 millions

d'euros mobilisée lors de la crise énergétique de 2022-2023, mais souligne que le contexte actuel est fondamentalement différent. La Fédération Wallonie-Bruxelles traverse, selon lui, une période de contraintes budgétaires sévères. Dès lors, prétendre reconstituer un dispositif comparable sans préciser les modalités de financement revient, à ses yeux, à formuler une promesse que les finances publiques ne permettent pas de tenir.

Il rappelle également que la crise de 2022, provoquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, avait engendré des niveaux de prix de l'énergie sans commune mesure avec ceux observés aujourd'hui. La comparaison avec cette période ne peut donc servir automatiquement de référence pour calibrer une réponse budgétaire actuelle.

Le député souligne par ailleurs que plusieurs mécanismes d'adaptation sont déjà en place. Les subventions de fonctionnement et d'équipement des établissements ont été calculées pour 2026 sur la base de l'indice santé de janvier 2026. Il reconnaît que les coûts énergétiques augmentent, mais rappelle que les établissements bénéficieront des effets de l'inflation lors de l'initial 2027. Le système d'indexation, bien qu'imparfait et décalé dans le temps, joue selon lui un rôle d'amortisseur. Il estime dès lors qu'il serait inexact de laisser entendre que les pouvoirs publics demeurent passifs face à la situation.

M. Cloquet rappelle également que le gouvernement fédéral a débloqué 80 millions d'euros afin de soutenir les travailleurs dans leurs déplacements domicile-travail et de renforcer les dispositifs de protection des ménages les plus vulnérables, notamment via le fonds social mazout et le fonds gaz et électricité. Il ajoute que la hausse des accises sur les carburants, initialement prévue, a été reportée afin de soulager immédiatement les ménages et les opérateurs. Ces mesures, certes imparfaites, sont réelles, et il regrette qu'elles ne soient pas mentionnées dans l'exposé des motifs de la résolution.

Le député souligne ensuite l'importance de la concertation avec le gouvernement fédéral. Il indique que la ministre-présidente suit personnellement les discussions en cours avec les membres du gouvernement fédéral. Selon lui, il serait contre-productif de développer des initiatives communautaires parallèles sans coordination avec ce niveau de pouvoir, qui dispose des principaux leviers en matière de tarification de l'énergie et de fiscalité. Cette concertation doit, selon lui, être renforcée plutôt que contournée.

Il ajoute qu'une réponse à cette crise ne peut ignorer la dimension européenne. Des travaux sont actuellement en cours au sein de la Commission européenne afin de coordonner les mesures prises par les États membres face à la volatilité énergétique. Il souligne qu'une action désordonnée au niveau des entités fédérées,

sans articulation avec le cadre européen en construction, risquerait de produire des doublons coûteux ou des dispositifs incompatibles.

Enfin, M. Cloquet considère que cette crise doit être envisagée comme une opportunité. Chaque perturbation des marchés énergétiques fossiles rappelle, selon lui, la dépendance aux énergies importées, aux hydrocarbures et à des routes maritimes fragiles. Il estime que, plutôt que de concentrer l'essentiel des efforts sur des mécanismes de compensation d'urgence, il convient d'accélérer la transition énergétique des opérateurs et des établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment par des investissements dans l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la résilience structurelle des institutions. Il relève que la résolution n'aborde cette question qu'en conclusion, alors qu'elle devrait, selon lui, constituer le cœur de l'ambition commune.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe Les Engagés ne votera pas en faveur de la proposition de résolution. Cette position ne traduit pas une indifférence face aux risques énergétiques, qu'il juge réels, mais repose sur la conviction que la bonne réponse ne consiste pas à superposer de nouvelles structures de veille et de nouveaux mécanismes de compensation à des dispositifs déjà existants. Il estime également que la priorité doit être donnée à une transition énergétique accélérée plutôt qu'au maintien d'une dépendance que chaque crise rend plus coûteuse.

M. Cloquet indique vouloir s'adresser à l'ensemble de la commission au-delà des clivages partisans. Il affirme que son groupe entend sincèrement le message porté par le groupe PS et reconnaît que la résolution soulève des questions fondamentales qui méritent un travail de fond, collectif et structuré.

Il considère que la transition énergétique des opérateurs, l'accompagnement des établissements scolaires, culturels et artistiques, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles ou encore la question du stockage stratégique constituent des chantiers considérables pour les prochaines années. Selon lui, les établissements ont pour mission première de dispenser un enseignement ou de produire de la culture et ne disposent ni des moyens ni de l'expertise nécessaires pour mener seuls cette transformation.

Le député souligne que chaque crise géopolitique, qu'elle concerne aujourd'hui l'Iran, hier l'Ukraine ou demain éventuellement Taïwan, produit désormais des effets immédiats sur l'économie, le pouvoir d'achat et les marges budgétaires des pouvoirs publics. Le rôle des parlementaires consiste dès lors, selon lui, à se donner les moyens d'y répondre autrement que dans l'urgence.

M. Cloquet conclut en indiquant qu'il souhaite mener ce chantier avec le plus grand nombre. Il rappelle son expérience professionnelle de trente années dans une multinationale, au cours desquelles il a été confronté à plusieurs crises énergétiques

et a participé à des restructurations destinées à réduire la dépendance énergétique. En tant que parlementaire et ingénieur énergétique, il estime que le travail de réflexion sur la transition énergétique, la résilience et l'accompagnement des opérateurs constitue l'un des chantiers les plus importants de la législature. Il plaide pour une approche de long terme, construite avec méthode, en concertation avec les acteurs de terrain et en tenant compte des initiatives fédérales, européennes et régionales, afin de rendre les institutions moins vulnérables à l'avenir.

**M. Hazée**, pour Ecolo, remercie les auteurs pour le texte soumis à la commission. Il estime qu'il existe un véritable enjeu, partagé par l'ensemble des groupes, et considère qu'il convient d'en mesurer toute l'ampleur. Selon lui, même si les conséquences immédiates n'atteignent pas encore les niveaux observés en 2022, les inquiétudes suscitées par la situation au Moyen-Orient demeurent importantes. Il rappelle l'avertissement lancé par l'Agence internationale de l'énergie, qui souligne que le monde pourrait être confronté à la pire crise énergétique depuis plusieurs décennies, potentiellement plus grave encore que celles de 2022 ou de 1974. Il souligne que cette institution est reconnue pour la prudence de ses analyses et considère que cette alerte doit interpeller l'ensemble des responsables politiques.

Le député estime ensuite que la réponse la plus développée se situe dans la transition énergétique. Il rappelle l'importance des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables et souligne que la résolution aborde ces enjeux, même si, selon M. Cloquet, elle le ferait de manière insuffisante. Il oppose toutefois cette approche aux récents propos du ministre-président wallon, tenus lors de l'état de la Wallonie, lorsqu'il a évoqué le report de directives déjà adoptées concernant le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie. Le député juge cette déclaration particulièrement surprenante et annonce qu'elle fera l'objet d'interpellations ultérieures afin de clarifier les intentions du gouvernement wallon.

Revenant au texte de la résolution, il indique l'avoir trouvé relativement sage et constructif. Selon lui, celui-ci ne constitue pas un plaidoyer principalement destiné à stigmatiser le gouvernement. Il reconnaît que le texte peut être interprété comme mettant implicitement en évidence ce qui n'a pas encore été entrepris, mais souligne qu'une telle critique pourrait être adressée à toute proposition parlementaire, dont l'objectif consiste précisément à proposer des pistes qui n'ont pas encore été mises en œuvre.

Le député considère que la résolution propose avant tout une méthode et une distribution du travail. Selon lui, cette approche contraste avec certaines critiques formulées à son encontre. À cet égard, il relève qu'il a été reproché au texte de relever d'une logique d'urgence, alors qu'il lui semble plutôt s'inscrire dans un espace de plusieurs semaines, voire de plusieurs mois. Il note également que certains ont

évoqué une démarche « aveugle », alors qu'il y voit plutôt des outils afin de développer de la manière la plus étayée possible des actions potentielles. Il ajoute qu'il n'a pas davantage perçu dans le texte une volonté d'intervention massive, contrairement à ce qui a été avancé dans les critiques formulées à son encontre.

Il souligne en outre que les accusations de confusion entre niveaux de pouvoir ne lui paraissent pas fondées, dès lors que la résolution prévoit précisément une concertation et des négociations avec le gouvernement fédéral afin d'agir de façon coordonnée.

M. Hazée reconnaît que le texte pourrait être amélioré par des amendements. Il considère néanmoins que la proposition repose sur une démarche sage, constructive et méthodique.

Selon lui, elle traduit également une inquiétude face à une certaine inertie des gouvernements, en particulier du gouvernement fédéral, qui a longuement monopolisé l'attention médiatique avant d'aboutir à des décisions qu'il juge largement en deçà des annonces initiales. Il estime par ailleurs que le gouvernement wallon ne prend actuellement aucune initiative en la matière. Dans ce contexte, il considère que la résolution invite la Fédération Wallonie-Bruxelles à agir de manière plus proactive.

Enfin, le député attire l'attention sur la vulnérabilité accrue de certains secteurs en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il rappelle que cette question a été évoquée implicitement par M. Lefebvre et estime qu'il convient d'en mesurer toute la portée. Selon lui, les mesures prises par le gouvernement ont fragilisé une partie des acteurs. Il insiste particulièrement sur l'évolution récente de l'inflation. Il rappelle que la ministre-présidente a indiqué, lors de l'exposé relatif à l'ajustement budgétaire, que l'indice des prix à la consommation est passé de 1,4 à 3,2 points et que l'indice santé est passé de 1,5 à 3 points entre le moment du vote du budget initial et celui de l'ajustement à venir. Lorsque les revenus, subsides ou interventions sont indexés, il y a, selon lui, une protection raisonnable de cette évolution. En revanche, lorsque certaines subventions sont gelées, comme le prévoit le gouvernement, l'impact devient beaucoup plus lourd. Une décision prise initialement sur la base d'une inflation de 1,5 % produit, selon lui, des effets deux fois plus importants lorsque l'inflation double.

Le député souhaite utiliser cette discussion pour alerter sur cette situation. Il relève que les structures les plus fragiles seront particulièrement touchées, même en l'absence d'une aggravation de la crise énergétique liée aux énergies fossiles. Il considère qu'il s'agit d'un angle mort et annonce que cette question devra être réabordée lors des discussions relatives à l'ajustement budgétaire.

Il conclut en estimant qu'une proposition telle que celle soumise à la commission présente au moins le mérite d'anticiper les difficultés et d'éviter de devoir agir ultérieurement dans l'urgence.

**M. Lefebvre** indique avoir été interloqué par le début des interventions de la majorité, en particulier celle de M. Gardier. Il dit connaître ce dernier comme étant habituellement plus engagé dans la défense des acteurs et des opérateurs de la Fédération.

Le député considère que les critiques formulées démontrent une lecture incomplète de la proposition de résolution. Il insiste sur le fait que celle-ci ne vise pas à dégager des moyens financiers, mais à prévoir une provision. Elle propose également avant tout d'anticiper, de concerter et de mettre en œuvre des politiques permettant de réduire la dépendance énergétique des opérateurs.

Revenant sur les références faites aux mesures fédérales, M. Lefebvre rappelle les propos de Mme Simonet, tenus lors du « QR » de la RTBF, selon lesquels si les acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles devaient être soutenus, cela devrait être par cette dernière. Il estime dès lors qu'il existe une contradiction.

Le député affirme que, si les secteurs étaient davantage concertés comme le prévoit la résolution, il apparaîtrait clairement qu'un certain nombre d'opérateurs rencontrent déjà aujourd'hui des difficultés importantes, aggravées tant par la situation géopolitique internationale que par les mesures budgétaires prises. Il invite dès lors les intervenants de la majorité à relire attentivement le texte, qu'il considère comme relevant essentiellement du bon sens.

M. Lefebvre réagit également aux remarques concernant les capacités de l'administration. Il estime que si celle-ci éprouve aujourd'hui des difficultés ou risque d'en rencontrer à l'avenir, cela résulte aussi des choix du gouvernement. Il rappelle les propos tenus la veille par la ministre-présidente, selon lesquels un départ sur cinq seulement serait remplacé à l'avenir dans l'administration. Selon lui, cette orientation laisse entendre soit que le travail actuellement accompli n'est pas utile, soit qu'il pourrait être réalisé avec beaucoup moins de personnel, ce qu'il juge totalement déconnecté de la réalité du terrain.

S'adressant ensuite à M. Cloquet, il souligne avoir perçu dans son intervention une position plus nuancée que celle défendue par le MR et indique l'avoir appréciée. Il revient sur plusieurs éléments évoqués par le député des Engagés.

Concernant la référence aux 150 millions d'euros mobilisés lors de la crise précédente, M. Lefebvre rappelle que la résolution ne propose pas de débloquer immédiatement une telle somme, mais uniquement de prévoir une provision afin d'assurer une capacité d'intervention si la situation devait se dégrader. Selon lui,

l'objectif consiste à introduire davantage de prévisibilité et à préparer les outils nécessaires pour être en mesure d'agir rapidement.

Il indique également ne pas avoir compris les remarques formulées à propos des effets de l'inflation. Il rappelle que plusieurs secteurs - notamment l'enseignement, l'aide à la jeunesse ou la petite enfance - subissent un gel de l'indexation de leurs subventions. Dans ce contexte, toute augmentation de l'inflation les fragilise davantage.

Revenant sur la concertation avec le gouvernement fédéral, M. Lefebvre considère qu'il est nécessaire que les différents niveaux de pouvoir clarifient leur position. Selon lui, il n'est pas cohérent que les ministres fédéraux affirment que les opérateurs doivent être soutenus par les entités dont ils relèvent tandis que, parallèlement, certains représentants de la majorité renvoient systématiquement la responsabilité vers le fédéral.

Le député souligne ensuite que les conclusions de M. Cloquet rejoignent largement les objectifs poursuivis par la résolution, notamment en ce qui concerne l'accompagnement des opérateurs vers une moindre dépendance aux énergies fossiles. Il estime dès lors qu'il existerait une cohérence à soutenir le texte. Il évoque la possibilité d'une suspension de séance afin de permettre aux groupes de la majorité de relire la proposition de résolution et d'éventuellement modifier leur position.

Enfin, M. Lefebvre remercie M. Hazée pour son analyse et insiste sur le fait que le texte ne vise pas à alimenter une polémique, mais à faire avancer des solutions concrètes pour accompagner les acteurs et opérateurs de la Fédération.

Il conclut que le contexte géopolitique instable, cumulé aux restrictions budgétaires imposées par les différents gouvernements, va placer de nombreux opérateurs en grandes difficultés. Il appelle dès lors à agir sans attendre.

**M. Gardier** souligne que sa présence en commission après une très courte nuit démontre précisément l'intérêt qu'il porte au sujet.

Il insiste sur le fait que la question énergétique constitue un véritable enjeu et un sujet important. Il indique souscrire à la main tendue formulée par M. Cloquet, estimant qu'il s'agit d'une problématique réelle qui mérite d'être prise au sérieux.

M. Gardier regrette toutefois que M. Lefebvre ait laissé entendre qu'il se serait contenté de réciter des arguments préparés. Il précise qu'il ne reviendra pas sur l'ensemble de son argumentation, mais insiste sur le fait que le refus du groupe MR de soutenir la résolution ne repose pas sur des motifs futiles. Il réaffirme néanmoins qu'il s'agit d'un sujet majeur et qu'il serait impossible, selon lui, d'ignorer l'existence d'une véritable problématique.

Le député tient également à souligner que cette question préoccupe tant son groupe que le gouvernement. Il rappelle que la ministre-présidente a déjà apporté plusieurs réponses en commission afin de démontrer l'importance accordée à cette problématique.

Enfin, M. Gardier réitère son soutien à l'approche de dialogue évoquée par M. Cloquet et invite à reconnaître la sincérité de son implication dans le débat.

**M. Cloquet** souligne que l'ensemble des membres de la commission semblent concernés par la problématique et reconnaît le caractère constructif de la proposition de résolution. Il estime toutefois que la réflexion doit aller plus en profondeur. Il affirme avoir une volonté sincère de s'investir dans ce chantier et explique que son engagement politique repose précisément sur le souhait d'apporter son expérience.

Le député souligne observer, dans plusieurs villes, des projets qu'il juge remarquables, indépendamment des appartenances politiques, et considère que certaines de ces initiatives pourraient être reproduites plus largement.

Dans cet esprit, il indique préférer poursuivre la réflexion collectivement et revenir ultérieurement sur le sujet.

**M. Lefebvre** précise d'emblée qu'il n'avait aucune volonté d'être méprisant à l'égard de M. Gardier. Il revient toutefois sur l'argument selon lequel le gouvernement suivrait la situation de près. Selon lui, suivre la situation ne constitue pas une action concrète. Il estime qu'observer sans préparer de réponses opérationnelles revient à attendre le moment où il faudra agir sans avoir anticipé les difficultés. Selon lui, les opérateurs ont pourtant déjà besoin d'un accompagnement concret.

S'adressant ensuite à **M. Cloquet**, M. Lefebvre indique que la proposition de résolution sera naturellement soumise au vote, mais affirme prendre acte de l'ouverture exprimée par le député des Engagés et rappelle qu'il est possible de déposer des amendements au texte.

Enfin, le député se dit disposé à avancer collectivement, au-delà même du texte débattu, estimant que les opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles le méritent amplement.

### **3 Vote et confiance**

La proposition de résolution est rejetée par 8 voix contre 4.

A l'unanimité des 12 membres présents, il a été fait confiance au président et à la rapporteuse pour la rédaction du présent rapport.

La rapporteuse,

Mme Caroline Desalle

Le Président,

M. Gaëtan Van Goidsenhoven